

Rapport du Président

Commission permanente lundi 20 octobre 2025 N° CP-2025-7-1-4 N° applicatif 13289

1 ère Commission

Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

Direction

Direction de l'innovation et de la transformation publiques

Service consulté

RETRAIT DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE DE L'ASSOCIATION DECIDER ENSEMBLE

Résumé : Le présent rapport propose d'approuver le retrait de la Collectivité européenne d'Alsace de l'association Décider ensemble. Ce retrait s'inscrit dans un effort de sobriété financière.

En 2024, la Collectivité européenne d'Alsace a adhéré à l'association *Décider ensemble*, dont la mission est de promouvoir et renforcer la participation citoyenne. Cette adhésion s'inscrivait dans la démarche résolument volontaire d'implication citoyenne de notre Collectivité, innovante et variée avec, entre autres, le Tour d'Alsace en 80 jours, la grande consultation sur l'Avenir de l'Alsace, et bien évidemment la création d'un Conseil de développement transfrontalier.

Cette adhésion s'est notamment concrétisée par deux temps forts lors des éditions des Rencontres européennes de la Participation, événement annuel phare organisé par Décider ensemble :

- en 2024, à Toulouse, la Collectivité, via le Conseil de développement d'Alsace, a animé un débat intitulé « Bâtir une démocratie ouverte en région : ouvrons les champs d'expérimentation ». Cet atelier a permis de recueillir des pistes et des exemples de bonnes pratiques pour renforcer les différentes actions de démocratie ouverte menées par la Collectivité européenne d'Alsace,
- en 2025, à Strasbourg, le Conseil de développement d'Alsace y a co-conçu et coanimé une conférence intitulée « L'avenir des assemblées citoyennes locales », en

partenariat avec la Ville de Bourges et l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune.

Cette adhésion implique une cotisation annuelle de 5 000 (cinq mille) euros, imputée à l'enveloppe budgétaire du Conseil de développement d'Alsace. Dans le contexte de restriction budgétaire actuel, le retrait de la Collectivité européenne d'Alsace de l'association *Décider ensemble* permettra de diminuer de 9% l'enveloppe attribuée aux activités du Conseil de développement d'Alsace.

Ce retrait n'est en rien juge de la qualité du travail mené par ladite association ; il est à comprendre comme la contribution du Conseil de développement d'Alsace à l'effort de sobriété budgétaire qui s'impose à l'ensemble de notre Collectivité.

La démission de la Collectivité européenne d'Alsace sera notifiée au Président de l'association et la convention d'adhésion idoine sera dénoncée par lettre recommandée avec accusé de réception deux mois avant l'expiration de l'année en cours, conformément aux termes de ladite convention. La Collectivité n'aura dès lors plus à s'acquitter de la cotisation annuelle demandée.

Aussi, au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le retrait de la Collectivité européenne d'Alsace de l'association Décider ensemble ;
- de m'autoriser à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce retrait et notamment, présenter en conséquence, au Président de l'association *Décider ensemble*, la démission de la Collectivité européenne d'Alsace et dénoncer la convention d'adhésion idoine selon les modalités précisées à celle-ci ;
- de relever de sa qualité de représentante de la Collectivité européenne d'Alsace au sein de l'association *Décider ensemble*, Madame Lara MILLION, Vice-Présidente de la Collectivité européenne d'Alsace et déléguée au Conseil citoyen d'Alsace et à la démocratie locale ;
- de prendre acte de la cessation du paiement de la cotisation annuelle de 5 000 euros à partir de l'année 2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.